

BULLETIN D'INSCRIPTION A NOUS RETOURNER (*)

Merci de nous indiquer le maximum de renseignements afin d'accroître l'efficacité et l'exactitude de l'inscription et de la facturation

Titre de la session choisie **Les 8^{èmes} rencontres de l'assurance construction**

Dates **jeudi 26 novembre 2015**

N° de session * **1330 - 04**

(PFC - Service Inscriptions)

Entreprise du stagiaire *

Raison sociale

Service commanditaire

Nom du responsable RH/Formation

Adresse

CP Ville.....

Pays

Tél.

Fax

Email

Facturation *

[Si une subrogation de paiement est effectuée auprès d'un organisme collecteur, merci de nous l'indiquer]

Raison sociale

N° TVA Intracommunautaire :

Service

Personne responsable du dossier

Adresse complète

Tél.

Fax

J'accepte les conditions générales de vente *
Date et signature

Stagiaire *

(Coordonnées professionnelles du participant)

Civilité M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Fonction

Service

Adresse

CP _ _ _ _ Ville

Pays

Tél.

Mobile

Fax

Email

Cachet et signature
du responsable formation de l'entreprise *

Le règlement à l'ordre de "Ponds Formation Conseil" :

A réception de facture (par chèque ou par virement)

A l'inscription

par chèque bancaire ou postal n°

par virement (voir coordonnées Conditions Générales)

par CB n° _____

Date d'expiration : __ / __ Code CVC : ____

Bon de commande n° : _____

*** Informations obligatoires pour la validation de l'inscription**
par nos services

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

Les personnes désirant participer à un ou plusieurs stages sont invitées à remplir un bulletin d'inscription par personne et par session et à l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), l'entreprise reçoit :

- un accusé de réception accompagné d'une convention bilatérale en double exemplaire.
- une confirmation d'inscription accompagnée d'une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, transports, accueil, hébergement éventuel) (ainsi que le stagiaire)
- une facture valant convention bilatérale qui permet à l'entreprise de déduire de la taxe de formation les droits d'inscription au stage.

Des conventions annuelles ou pluriannuelles peuvent être conclues avec les entreprises le désirant.

Pour des raisons tant pédagogiques que d'organisation matérielle, une inscription ne peut être prise que pour l'ensemble d'une session.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation devra être signalée **par écrit** au Secrétariat des Inscriptions, le plus tôt possible avant le début de la session.

Pour toute annulation parvenant moins de deux semaines avant le début de la session, 50% des droits d'inscription resteront acquis à Ponts Formation Conseil. En cas d'absence ou d'annulation reçue le jour de l'ouverture de la session une facture de 100% sera éditée (aucun remboursement ne pourra être effectué).

RESPONSABILITE

Ponts Formation Conseil attire l'attention du participant sur la nécessité de prendre connaissance des objectifs propres à chaque action de formation.

Ponts Formation Conseil se réserve le droit de reporter ou d'annuler une opération de formation, de modifier le lieu de son déroulement, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

Le programme peut faire l'objet de modifications. En cas de modifications substantielles, Ponts Formation Conseil en informera le participant et la dernière version sera communiquée le jour du stage.

Par ailleurs, il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription de façon à ce que Ponts Formation Conseil s'assure de l'accessibilité des lieux de formation.

ORGANISME FINANCEUR

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA,), il appartient à l'entreprise du participant :

- De vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme,
- De faire la demande de prise en charge avant le début de la formation,
- D'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription qui sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant.

D'autre part, dans le cas où l'organisme tiers n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absence, désistement, etc...) le coût de l'ensemble du stage reste dû par l'entreprise du participant.

MODES DE REGLEMENT

Le règlement peut s'effectuer soit à l'inscription soit à réception de facture, par carte bleue, par chèque bancaire ou postal ou par virement à l'ordre de "Ponts Formation Conseil" :

Banque HSBC – FR PARIS SEVRES BABYLONE –
Code Banque : 30056 - Code Guichet : 00770
Cpte n° 07704574446 – Clé RIB : 16
IBAN / Identifiant international :
FR76 3005 6007 7007 7045 7444 616
Code BIC : CCFRFRPP.

Tous nos prix sont exprimés en Euros et Hors Taxe. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur à la date de facturation.

Secrétariat des Inscriptions

Mme CARTON Laure : Tél. : +33 (0)1 44 58 27 77

Mme SALOMON Stéphanie: Tél. : +33 (0)1 44 58 27 27

Mme MAUGER Martine : Tél. : +33 (0)1 44 58 28 27

Mme DANG VAN THU Dominique : Tél. : +33 (0)1 44 58 27 28

Mail du Secrétariat des Inscriptions : inscription-pfc@enpc.fr

Fax : +33 (0)1 44 58 28 34 ou +33 (0)1 44 58 28 75 <http://formation-continue.enpc.fr/>